



Création de Société Coopérative Société coopérative de production à responsabilité limitée Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :
CCM LONGWY PLACE DU GENERAL LECLERC BP 60170 54403 LONGWY CEDEX
déclare et atteste avoir reçu la somme de 3 000 €.

Madame Axelle Simone, Agnès MARY, gérant de la société coopérative Société coopérative de production à responsabilité limitée 1100 STUDIO, actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 794 CHEMIN DU VILLARET 05110 BARCILLONNETTE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires :

- Madame Axelle Simone, Agnès MARY 94 Chemin du Villaret, 5110 BARCILLONNETTE
Nombre de parts : 45
Montant versé : 900 €
- Monsieur Stéphane Max Daniel MARY 15 Rue de la Faïencerie, 54400 LONGWY
Nombre de parts : 5
Montant versé : 100 €
- Monsieur Sacha DELABRE 794 Chemin du Villaret, 05110 BARCILLONNETTE
Nombre de parts : 50
Montant versé : 1 000 €
- Monsieur Mattéo MAURIN 94 Chemin du Villaret, 05110 BARCILLONNETTE
Nombre de parts : 50
Montant versé : 1 000 €

En conséquence et conformément aux dispositions législatives et/ou réglementaires en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation.

Dans le cas où la société ne serait pas immatriculée ou à défaut de certificat d'immatriculation, cette somme pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des actionnaires,
- soit sur instructions conjointes de l'ensemble des actionnaires,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 14 octobre 2025

Le déposant
("lu et approuvé" et signature)

lu et approuvé